Formule Sportive et Règlement Particulier des Epreuves (RPE) Qualifications Régionales M21 masculin



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51 crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, mardi 07 octobre 2025

Saison sportive: 2025/2026

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

<u>Important</u>: la ligue d'île de France vous a fourni des Kakémonos concernant la violence dans le sport, vous êtes priés de les positionner dans vos salles, pour chaque match quand vous recevez.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Qualifications Régionales
Catégorie	M21 Masculin
Abréviation	QEJ
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6x6
Genre	Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	14 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

Art. 3 Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition « Extension volley-Ball	
Option OPEN autorisée	Oui	
Regroupement de licenciés autorisé	Non	
Mixité autorisé	Non	
Type de licence mutation autorisée	Régionale et Nationale et Exceptionnelle	
Catégories autorisées		
M21	Oui	
M18	Oui	
M15 avec double surclassement	Oui	

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraineur et les entraineurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)		
Nombre maximum de joueurs mutés	2	
Nombre maximum de joueurs mutés « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA)	
Nombre maximum de joueurs option OPEN par match	Illimité (Voir Art 45A du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))	
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité	
Nombre maximum de joueurs étrangers UE	Illimité	
Nombre maximum de joueurs « assimilés français » (AFR)	illimité	

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Dimanche : 09h00 à 10h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Samedi : 13h00 à 15h00 Dimanche : 10h30 à 14h00
Dates des tours de qualifications régionales M21 M :	Les dimanches : - 05 octobre 2025
Le dimanche 19 octobre 2025 c'est le 1er dimanche des vacances de la Toussaint.	- 19 octobre 2025

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse dans les cas suivants :

- Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure.

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley et transmission de la FDM (Papier ou FDME) pour les rencontres du samedi ou du dimanche	Avant dimanche 0h00 (minuit)
Mot de passe	VOLLEY

- Pour la feuille de match papier :
- La feuille de match papier (de type Régionale « plateau » à télécharger sur le site de la Ligue IDF de volley : <u>Cliquer ICI</u>
- La scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard le **dimanche 00H00** pour les rencontres du week-end et le lendemain de la journée de compétition 12h00 pour les rencontres en semaine.
- Pour la feuille de match électronique (poules de 3 équipes) : transmission des résultats et de la FDME au plus tard le dimanche 00H00 pour les rencontres du week-end et le lendemain de la journée de compétition 12h00 pour les rencontres en semaine.

En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2025/2026).

Art. 8 Feuille de match

- Poules de 4 équipes: Le GSA recevant est dans l'obligation d'utiliser la <u>feuille de match papier</u> (de type Régionale « Plateau » pour les rencontres prévues <u>en 2 sets secs</u> des tours de qualifications régionales <u>Cliquer ICl</u>
 La feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur) ne pourra pas être utilisée.
- Poules de 3 équipes: Le GSA recevant à la possibilité d'utiliser la <u>feuille de match</u> <u>électronique simplifiée</u> (sans marqueur) pour les rencontres prévues <u>en 2 sets gagnants</u> des tours de qualifications régionales.

Le mode opératoire pour la feuille de match électronique est accessible sur le site internet fédéral à partir du lien suivant : <u>Cliquer ICI</u>

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la <u>feuille de match papier de type régionale « Plateau » devra être utilisée.</u>

La feuille de match « papier ou électronique » est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs à l'heure officielle de la rencontre, elle sera déclarée forfait.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

<u>Art 8.1 - Tenue de la feuille de match :</u>

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match: si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2025/2026).

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	Н
Présence des arbitres (le cas échéant)	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée avant le début du 1er match	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Equipe incomplète déclarée Forfait	Н
Délai maximum entre 2 rencontres du même tournoi à 4 équipes	10 mn max
Délai maximum entre 2 rencontres du même tournoi à 3 équipes (sauf accord entre le GSA organisateur et les GSA participants)	30 mn max

Art. 10 Formule sportive

<u> M21 Masculin</u> :

- **↓ Tour 1 -** le dimanche 05 octobre 2025 :
 - 14 équipes réparties en 2 poules de 4 équipes et 2 poules de 3 équipes :
 - A l'issue du Tour 1 des qualifications :
 - Toutes les équipes participeront au 2° tour des qualifications régionales. Ce tour est un tour de brassage et de classement (sauf l'équipe forfait qui sera éliminée).

<u>Nota</u> : en cas de forfait au tour 1 des qualifications régionales, la formule sportive pourra être modifiée.

- **↓ Tour 2 -** le dimanche 19 octobre 2025 :
 - 12 équipes réparties en 2 poules de 6 équipes.
 - A l'issue du Tour 2 des qualifications :
 - Les équipes classées 1°, 2°, 2°, 4° et 5° de chaque poule (soit au total: 10 équipes): seront qualifiées au championnat régional « OR ».
 - Les équipes classées 6° de chaque poule (soit : 2 équipes) : seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées au Championnat Interdépartemental.
- Le Championnat Régional « OR » M21 Masculin Ligue IDF de volley 2025/2026 sera composé d'un seul niveau de **10 équipes.**
- ♣ La 1ère journée du championnat est fixée au dimanche 16 novembre 2025.

11 Points et classement

Poules de <u>5 équipes ou de 6 équipes</u>: l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 5 ou à 6 équipes. Les rencontres auront lieu <u>en un seul set de 25 points</u> (2 points d'écart) sans changement de terrain en cours de set (tirage au sort préalable).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 1/0	2 points
Rencontre perdue 0/1	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

- 1. Le nombre de victoires,
- 2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- 3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- 4. Le résultat de la rencontre directe.

Poules de <u>4 équipes</u>: l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes, les rencontres auront lieu en <u>2 sets secs de 25 points</u> (2 points d'écart).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	2 points
Rencontre 1/1	1 point pour chaque équipe
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

- 1. Le nombre de victoires,
- 2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- 3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- 4. Le résultat de la rencontre directe.

Poules de <u>3 équipes</u>: L'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 3 équipes. Les rencontres auront lieu en **2 sets gagnants de 25 points** (tie-break de 15 points):

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

- 1. Le nombre de victoires,
- 2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- 3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- 4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 12 Temps morts

Les matchs joués en 2 sets secs de 25 points ou en un seul set de 25 points : **2 temps morts de 30 secondes** dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 13 Qualification des joueurs - Licence - Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraineur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses) à l'heure officiel de la rencontre, elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part**.

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant. Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

En cas de présence de 3 joueurs mutés ou plus sur la feuille de match (Cas de FDM papier « régionale plateau »), veuillez noter dans la case « remarque » le joueur ou les joueurs mutés qui n'ont pas participé au match concerné (article 5 du RPE : Nombre maximum de joueurs mutés par match = 2).

Art 13.2 - Licence:

Pour participer à une rencontre régionale, un joueur doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celleci n'apparait pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Double-Surclassement:

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un double surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Double-Surclassement »,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Double-Surclassement».

Art. 14 Arbitrage

Compétition non encadrée par la CRA:

- Plateau à 3 équipes : l'arbitrage est assuré par <u>l'équipe qui ne joue pas</u>, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre et l'organisateur.
- Plateau à 4 équipes : l'arbitrage est assuré par <u>les équipes concernées par la</u> rencontre, sauf accord entre les GSA participants.

En cas d'absence d'un arbitre officiel présent sur le lieu de la rencontre, l'arbitrage doit être assuré par un licencié à la FFvolley (Licence Compétition « Extension Volley-Ball » ou Licence Encadrement (hors Extension Pass Bénévole et hors Extension Soignant).

Art. 15 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12 par terrain
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1 par terrain
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M21M:2m43

Art. 16 Forfait

L'équipe forfait au tour 1 ou au tour 2 des qualifications régionales sera éliminée, elle sera reversée automatiquement au Championnat Interdépartemental. Elle s'acquittera d'une amende pour forfait - voir document des Montants des Amendes et Droits 2025/2026 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe lors des tours de qualifications régionales, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F: 25/00 – 25/00 ou 1/F: 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraineur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1er responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente ou incomplète seront déclarées forfaits, elles s'acquitteront d'une amende financière prévue au MAD 2025/2026.

ANNEXE: Catégories d'âges – 2025/2026

4000													l	l	l			O CHID AL	4505
1095																	TSAM	40 ans 84	1085
2004																	+ SEN(1)	22 ans &+	2004
2005		autorisé)	M21(3)	21 ans	2005
2006		autorisé															M21(2)	20 ans	2006
2007		autorisé														_	M21(1)	19 ans	2007
2008	Interdiction	Sinple Surclassement		autorisé													M18(3)	18 ans	2008
2009		Simple Surclassement		autorisé												_	M18(2)	17 ans	2009
2010		Single Surclassement		autorisé													M18(1)	16 ans	2010
2011		ingre-parcessonation	2	surclassement		Single Surclassement	Simple										M15(2)	15 ans	2011
2012		Trinks Surplassament	Double Surclassement automory Simolo	Nat & Rég : Double Surclasse (Décontement Simole		Single Surclassement	Simple										M1S(1)	14 ans	2012
2013	i.	III CONTRACTOR CONTRAC				HATTER DESIGNATION OF THE PERSON OF THE PERS	9	Simple Surclassement	Simp							_	M13(2)	13 ans	2013
2014		Interdiction		introduction		and or top		Simple Surclassement	Simp								M13(1)	12 ans	2014
2015										autorisé							M11(2)	11 ans	2015
2016								no indicated		autorisé						_	M11(1)	10 ans	2016
2017								THE PARTY OF		Sinple Surclassement		autorisé					M9(2)	9 ans	2017
2018								no transcript		Simple Surclassement		èsinotue					M9(1)	8 ans	2018
2019									H	HIGHWAN	ssement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Su			M7(2)	7 ans	2019
2020										ne condicator	ssement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Su			M7(1)	6 ans	2020
Γ	18m.	Terrain 9m. x 18m.	18m.	Terrain 9m. x 18m.	n.	Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. X 18m.	_	Terrain 7m. X 14m.		Terrain 5m. x 10m.	/		1	П			
_	m.	Filet 2,43 m.	n.	Filet 2,43 m.	H	Filet 2,35 m.	File	Filet 2,24 m.		Filet 2,10 m.	S m.	Filet 1,95 m.	/				SN	MASCULINS	
	MASTERS	SENIORS		M21		M18		M15		M13		MII	M9	١.	BABY/M7	8A8			
	<=1985	<=2004	2005	2007 2006	2008 20	2009 2	2010	2012 2011	2013 20	2014 20	2015 2	2016	2017	2018	2019	>=2020	26	2025/2026	
1													l	l	1	l	l	l	I

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026

FFvolley